



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IGEDD

INSPECTION GÉNÉRALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages du 27 juin 2024

Projet de classement (au titre des articles L341-1 à 22 du code de l'environnement) de la cascade de Chedde, sur la commune de Passy (Haute-Savoie)

Rapport IGEDD n° 014541-02

établi par

Thierry Boisseaux

Inspecteur général

Juin 2024

Le projet de classement qui est soumis aujourd'hui à l'avis de votre commission a été préparé par la DREAL à la demande de la mairie de Passy et en lien étroit avec elle, depuis l'automne 2020. Au-delà de l'intuition de l'inspecteur des sites sur l'opportunité qu'il y aurait à classer cette cascade et ses environs immédiats et de l'intérêt partagé dès l'origine par la commune, une étude paysagère confiée à Frédéric Reynaud, paysagiste DPLG, a permis d'apporter un ensemble d'éléments étayant cette initiative.



1 - Localisation de la cascade de Chedde (commune de Passy, Haute-Savoie) sur la rivière Ugine
Géoportail IGN et ThB

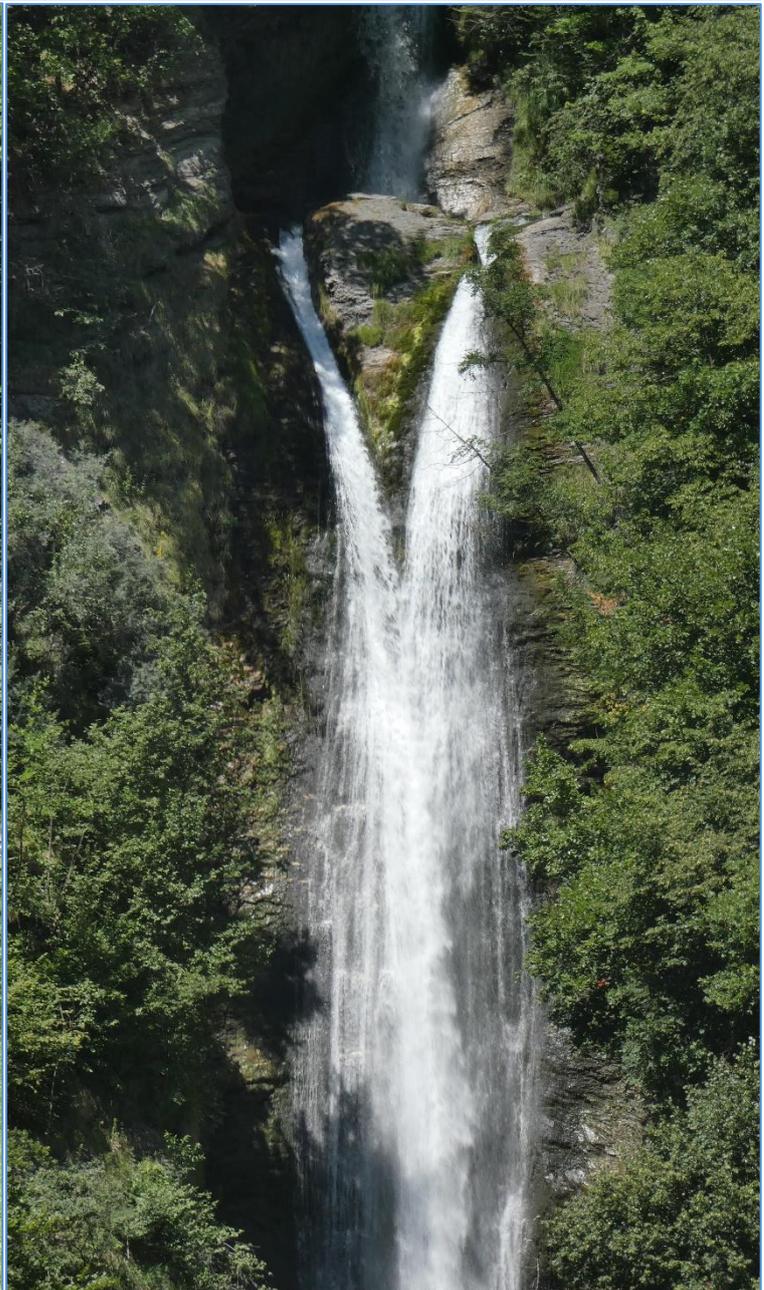
S'il ne figure pas sur la liste indicative des sites à classer dont la dernière remise à jour remonte à 2019, le projet nous paraît cependant tout à fait digne d'intérêt.

Il peut certes sembler un quelque peu suranné en 2024 de classer un monument naturel comme une cascade. Si cette pratique avait largement cours dans la première moitié du XX^e siècle, elle est devenue beaucoup plus rare depuis¹. On s'attache en effet désormais à classer des ensembles paysagers plus vastes. Pourtant le cas de la cascade de Chedde et de son écrin immédiat mérite d'être considéré à plusieurs titres.

Comme cela est souvent le cas, elle dégage un charme fort et suscite une fascination indéniable, à l'instar de beaucoup de chutes d'eau, que l'on contemplerait sans fin parce qu'elles nous apaisent. Mais celle-ci le fait d'autant plus qu'elle se montre discrète - elle n'est pas facilement détectable - si on en est un tant soit peu éloigné, et ce pratiquement quel que soit le point d'observation où l'on se trouve. Elle devient cependant spectaculaire et envoûtante au fur et à mesure que son approche en révèle la taille, plus que respectable, le débit, généreux, et les contours, presque sensuels.

Une visite au petit matin lorsque le soleil émerge des frondaisons des arbres qui l'entourent - ce que votre rapporteur n'a pas eu le loisir d'expérimenter - la montre, dit-on, enveloppée d'un voile vaporeux, fruit de la rencontre entre les premiers rayons de soleil et la bruine générée par le surgissement de l'eau qui chute de vasque en vasque. Ce qui lui donne alors une aura mystérieuse. Enfin, la nature a doté cette cascade... d'un cœur, formation rocheuse qui barre la vasque sommitale et que l'eau contourne de part et d'autre. Il en fera en partie sa notoriété dès le XVIII^e siècle.

1 - Mais subsiste cependant : en témoignent le classement en 2018 de la cascade d'Ars en Ariège ou des projets dans le Cantal (cascade du Salins), ou d'extension dans les Deux-Sèvres (Cascade de la Gouraudière, tous deux figurant sur la liste indicative des sites à classer de 2019.

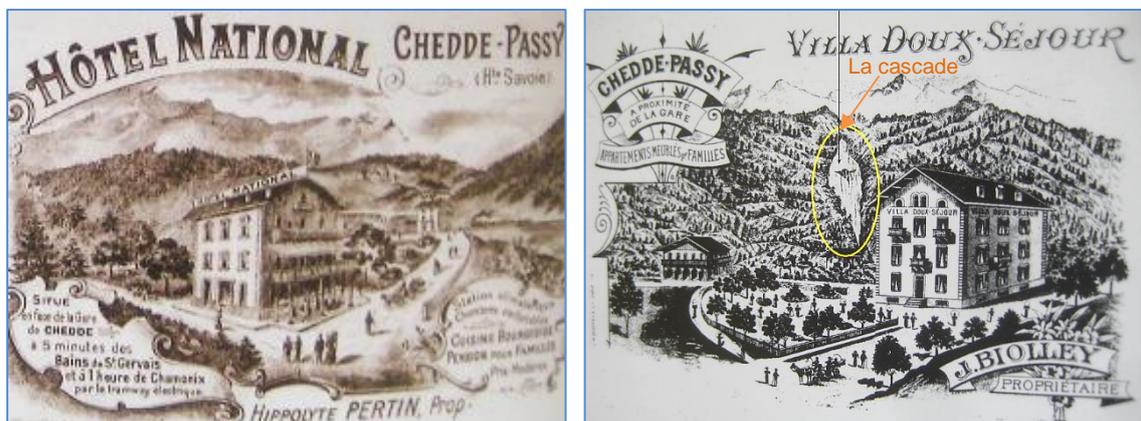


2 - La cascade de Chedde. son écrin de verdure. et son célèbre cœur - Photos ThB. juillet 2022

1. Un lieu très pittoresque dont l'intérêt social a beaucoup évolué

Une cascade, attrait touristique et artistique, alors sur la route de Chamonix

Ce lieu a connu une célébrité réelle. Due à ses qualités propres bien sûr, mais aussi à sa situation le long de la route d'accès à Chamonix, la seule existante alors. "Chamouny"², devenu mythe pour les explorateurs du monde entier dès la moitié du XVIII^e siècle³, puis lieu d'attrait touristique dans la foulée. Il l'est plus que jamais. La route est alors longue, rythmée d'une série d'étapes pour se reposer, mais aussi d'arrêts pour jouir du paysage ou de monuments naturels devant lesquels on s'émerveille. Le village de Chedde et sa cascade deviennent une de ces étapes, un de ces arrêts.



3 - Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, Chedde profite de sa position sur la route de Chamonix
Cartes publicitaires - collection Serge Ravasi et Pierre Biolley - Source : Etude paysagère Frédéric Reynaud, avril 2022

La cascade doit également sa célébrité aux artistes, peintres pour la plupart, qu'elle a inspirés. On reproduit deux exemples ici parmi la multitude de tableaux réalisés depuis la moitié du XVIII^e siècle.



4 - Samuel Grundman, gravure aquarellée XVIII^e siècle - Louis Marc Bacler d'Albe, 1844
Inventaire de la mairie de Passy Biolley - Source : Etude paysagère Frédéric Reynaud, avril 2022

2 - Ancienne dénomination de Chamonix.

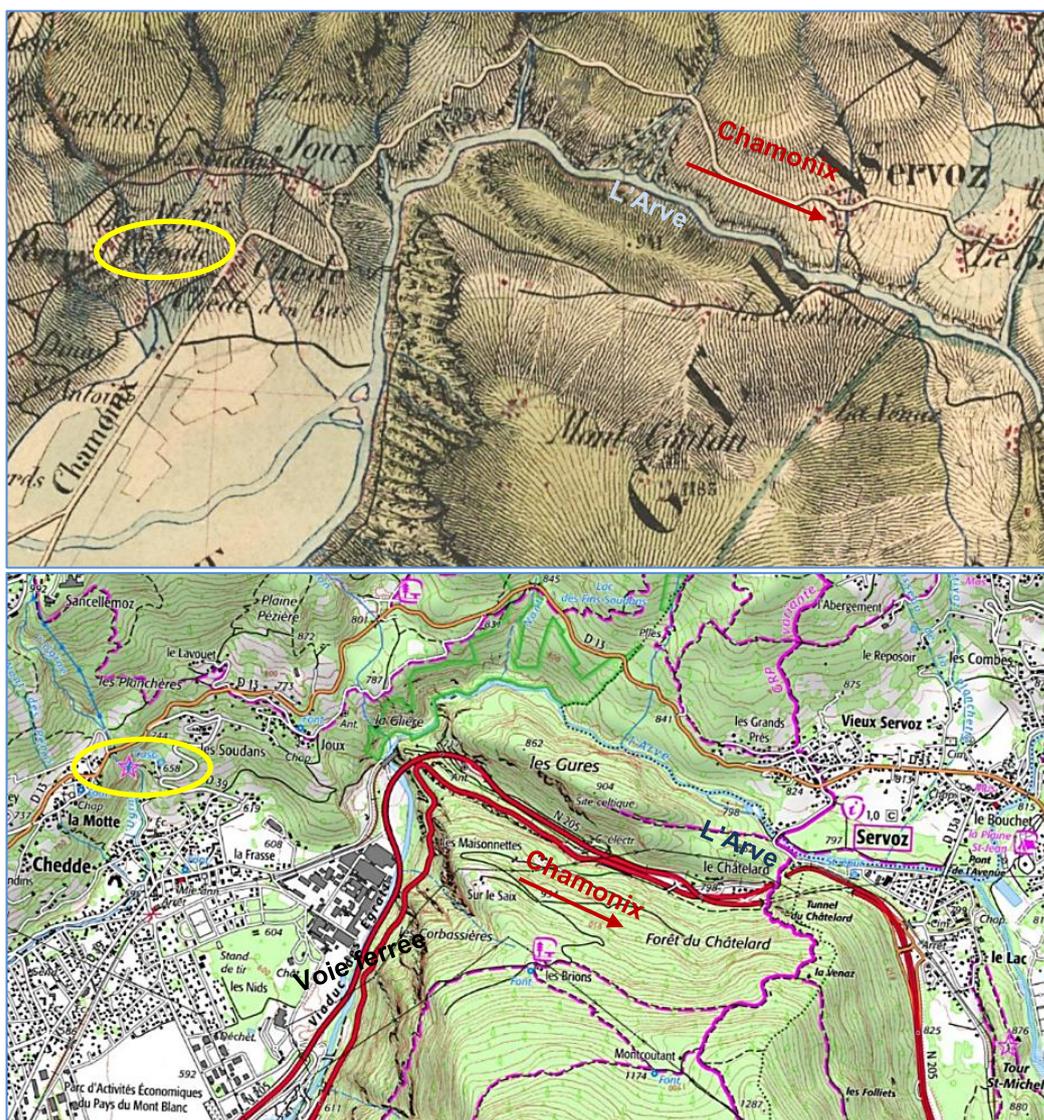
3 - La parution des aventures de Windham et Pocock à la Mer de Glace en lanceront l'attrait, la conquête du Mont-Blanc par Jacques Balmat et Michel Paccard en 1786 le renforceront.

Elle est par ailleurs régulièrement mise en avant dans différents ouvrages ou guides touristiques qui la distinguent, ce faisant, comme un monument naturel réellement remarquable à ne pas manquer.

Enfin, consécration suprême, Victor Hugo la mentionne dans « *En voyage, tome II, fragment d'un voyage dans les Alpes* », Août 1825 : « Le dos tourné au Mont-Blanc [...] à gauche un amphithéâtre gracieux de bois, de chalets, de champs cultivés ; devant soi, à l'extrémité de la plaine, Sallanches, avec ses maisons blanches et son clocher poli comme l'étain, au pied d'une haute montagne verte couronnée par de larges pans de roche qui figurent une forteresse de titans ; à droite enfin, la magnifique cascade de Chedde, qui jaillit à mi-côte dans une sorte de conque naturelle d'où sa nappe retombe plus large et plus arrondie, et qui environne de son arc-en-ciel comme une auréole ».

Une cascade, désormais toute proche de l'espace urbanisé qui l'entoure

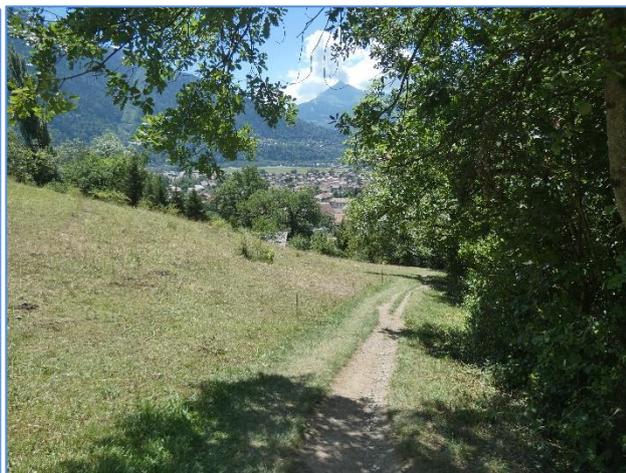
L'accès normal à Chamonix ne passe plus par Chedde. Après 1860 et le rattachement de la Savoie à la France et sur décision de Napoléon III à l'issue d'une visite sur place, une nouvelle route dite des Egratz est construite sur la rive gauche de l'Arve. Le chemin de fer arrive également à Chamonix au tout début du XX^e siècle. Enfin, à partir du milieu des années 1960, un accès par autoroute, viaduc (des Egratz) et voie rapide se met en place. La cascade de Chedde tombe largement dans l'oubli.



5 - La profonde évolution de l'environnement routier, ferroviaire et urbanistique de la cascade de Chedde (en jaune) - En haut, carte d'Etat-major avant 1860, en bas situation contemporaine Géoportail IGN + ThB

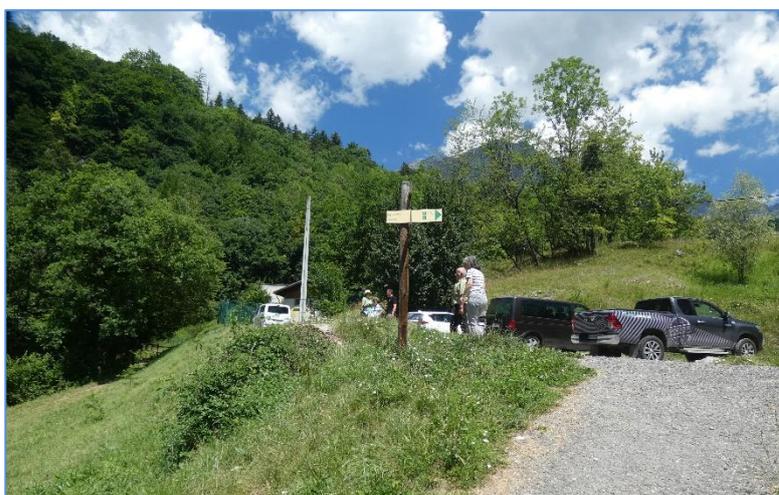
D'un lieu d'intérêt principalement touristique, elle s'est muée en une destination de promenade de proximité, pour les habitants de Chedde. Le village, comme l'ensemble de la vallée, a profondément évolué. Son urbanisation a progressé principalement en fond de vallée en lien étroit avec son industrialisation. Celle-ci a débuté dès la fin du XIX^e siècle avec l'installation d'une usine de cheddite (explosif) qui emploiera jusqu'à 1 300 ouvriers au début de la Première Guerre mondiale. Après diverses mutations, l'usine installée sur la rive de l'Arve produit aujourd'hui des carbures industriels.

Pouvoir profiter de ce lieu de ressourcement que représente la cascade dans son environnement boisé, à proximité immédiate du fond de vallée désormais densément construit, lui confère une utilité sociale renouvelée, profondément différente de ce qu'elle a été, mais particulièrement bienvenue. On oserait presque évoquer la quiétude que peut apporter un parc urbain. Celui-ci, s'il est d'essence fondamentalement naturelle, a en effet déjà été aménagé pour faciliter l'accès des visiteurs au plus près de l'eau grondante. Il restera à améliorer le cheminement depuis le cœur du village pour tisser plus sûrement ce lien entre la cascade et sa population riveraine.



6 - Aménagement existant et proximité avec l'agglomération - Photos ThB, juillet 2022

C'est ainsi un accès essentiellement piéton : il pourra prendre le relai de l'accès motorisé actuel qui ne contribue pas à mettre en valeur le site.

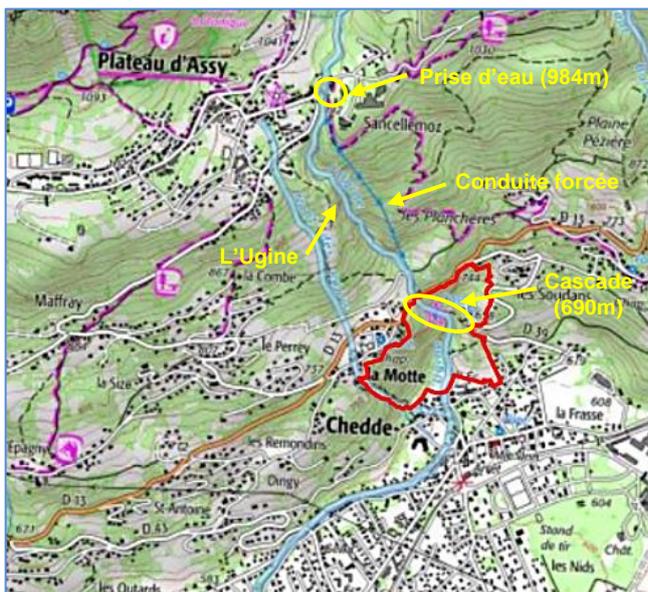


7 - Parking d'accès au site, disgracieux, appelé à être déplacé et réservé aux personnes à mobilité réduite. Photos ThB, juillet 2022

2. Un périmètre resserré autour d'un monument naturel associé à une production hydroélectrique discrète

C'est une configuration relativement atypique que l'on trouve ici, celle de l'imbrication étroite entre un monument naturel, dont on a décrit précédemment le caractère profondément pittoresque, et un équipement de production électrique qui s'est effacé sous l'écrin boisé de la cascade. L'un et l'autre n'existent et ne s'expriment que par le truchement de l'eau, celle de l'Ugine qui descend du Désert de Platé. L'eau dont la puissance de chute est à la fois source d'énergie et génératrice de la beauté et de la fascination attachées à ce lieu.

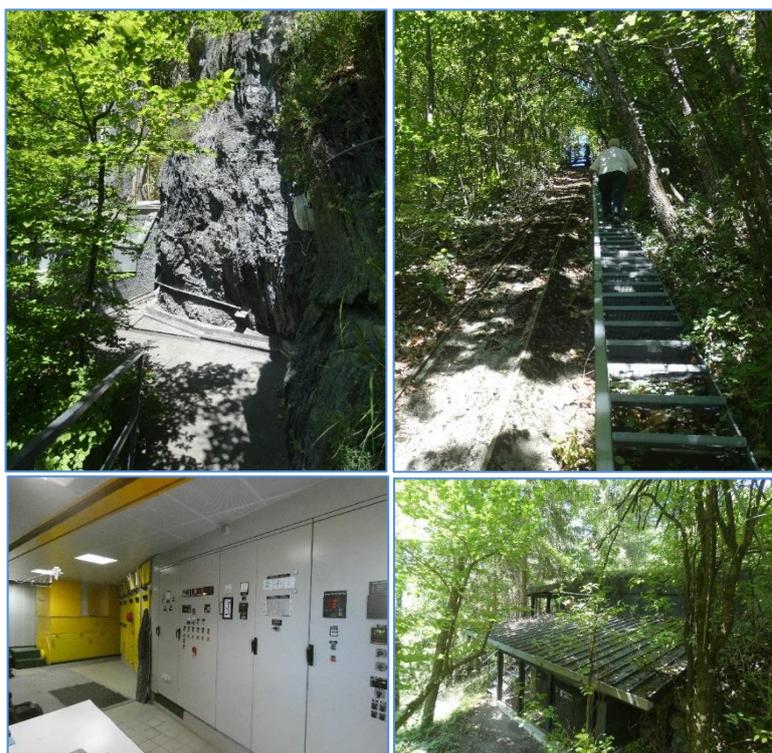
L'usine hydroélectrique (privée, *via* concession accordée par la commune de Passy) installée au début des années 1970 puis remaniée en 1994, permet de turbiner l'eau, "empruntée" au torrent 300 mètres de dénivelé en amont de la cascade, hors périmètre prévu pour le classement, puis de la "restituer" juste au-dessus du cœur de la cascade (voir illustration ci-après).



8 - Projet de périmètre (en rouge), cascade entourée en jaune - Géoportail IGN + ThB

Les installations nécessaires à la production d'électricité sont aujourd'hui remarquablement intégrées, principalement masquées par la végétation arborée. Totalement du printemps à l'automne, plus imparfaitement en hiver lorsque les feuillus qui la composent ont perdu leurs "oripeaux".

9 - Usine hydroélectrique de la Motte, installée dans l'écrin de verdure de la cascade de Chedde
Photos ThB, juillet 2022

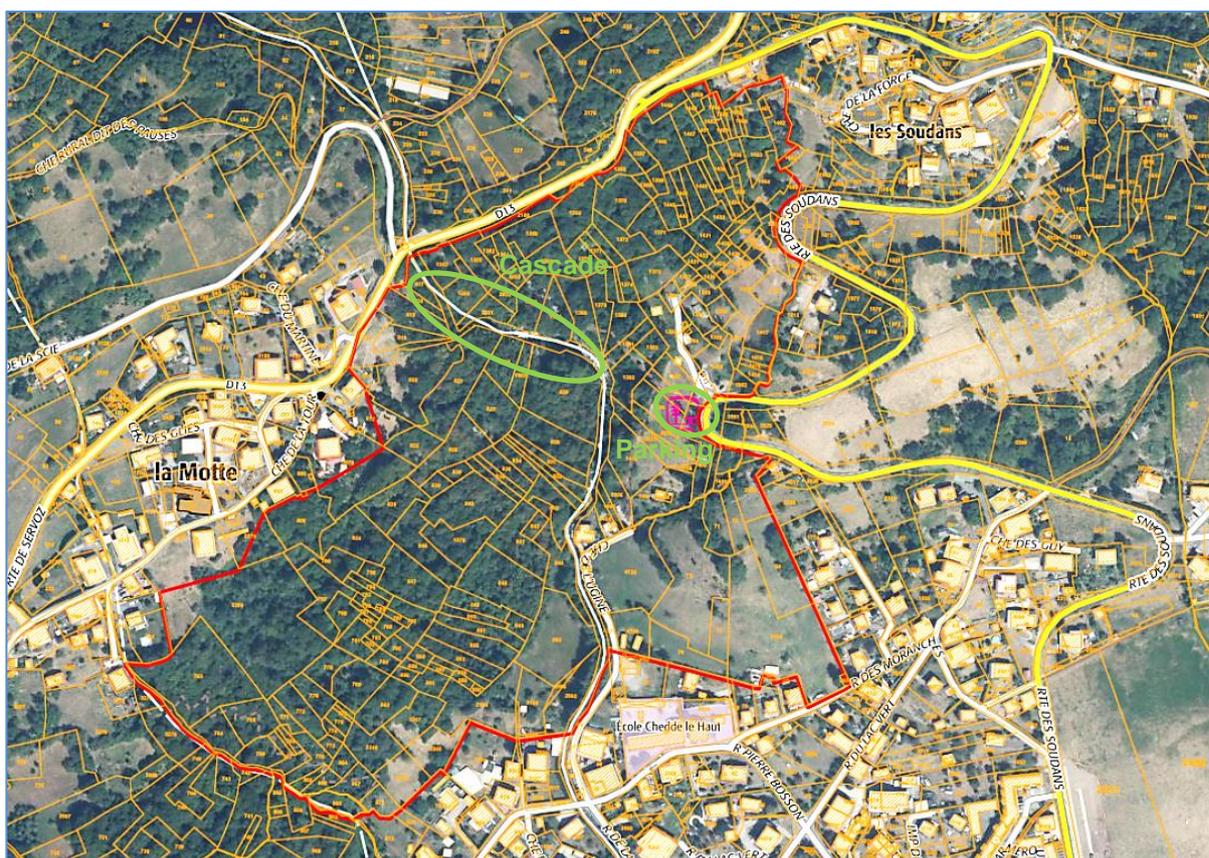


L'exploitation de cette usine, dont la puissance maximale brute (PMB) est légèrement inférieure à 4,5 MW, va être très prochainement soumise à un renouvellement de concession. Elle produit l'équivalent du besoin électrique de la commune de Passy. Cette dernière pourrait exercer son droit de priorité, le changement serait alors effectif mi-2025.

La gestion du débit réservé n'a jusqu'ici pas posé de problème et permet d'alimenter la cascade en continu et en toutes saisons. Les variations même fortes du débit de l'Ugine sont, de l'avis des personnes rencontrées (élus municipaux et exploitants), jusqu'ici assez peu perceptibles, et ne portent donc pas atteinte au caractère pittoresque du site.

Le périmètre proposé couvre moins de 20 ha, resserré autour de la cascade mais suffisant pour lui garantir son écrin, principalement arboré, dont on a vu l'importance par rapport à l'équipement hydroélectrique qui a vocation à perdurer. Il inclut également des terrains agricoles en aval de la cascade, le long de la partie basse de l'Ugine avant d'entrer dans la zone urbanisée du village.

Ce périmètre s'impose en réalité de manière assez évidente compte tenu de l'urbanisation et d'infrastructures routières qui environnent le site, de toutes parts. La délimitation proposée inclut quelques bâtiments, peu qualitatifs d'un point de vue architectural mais isolés du village et dont il importe en conséquence de s'assurer de l'évolution future.



10 - Périmètre du projet de classement (en rouge)
DREAL Auvergne Rhône-Alpes, Géoportail IGN + ThB

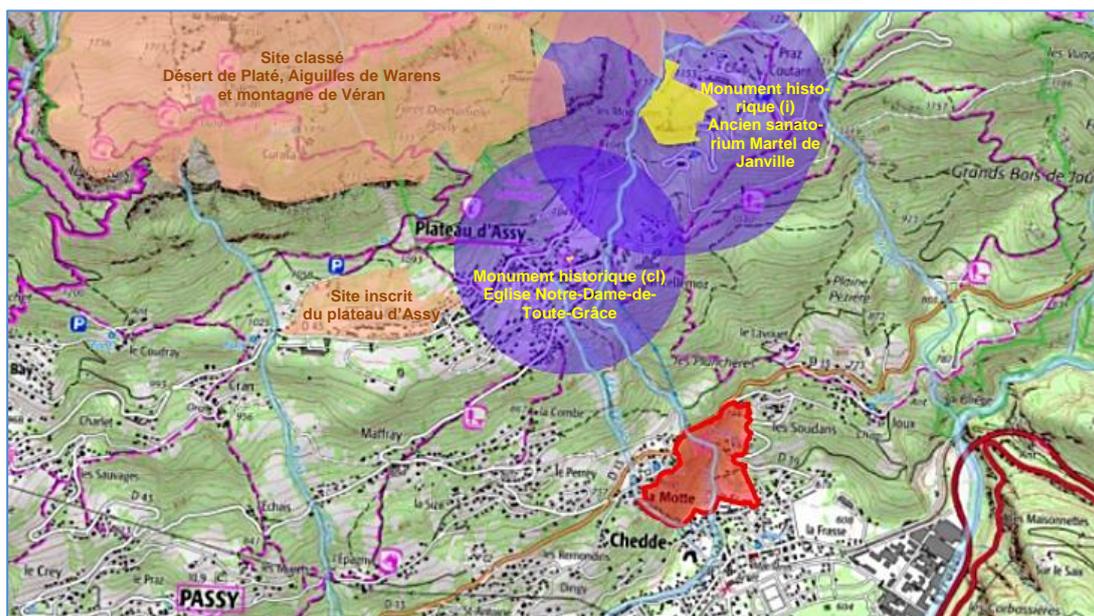
3. Des orientations de gestion et un accompagnement du classement adaptés

Les orientations de gestion qui figurent dans le dossier d'enquête publique apparaissent assez simples. Elles visent à maintenir le couvert boisé autour de la cascade pour les raisons évoquées plus haut. Il est également essentiel que le débit réservé soit suffisant pour que la cascade exprime toute sa force, sa beauté et son aura symbolisée par son fameux cœur. Le débit réservé de l'Ugine devra donc être géré en conséquence.

En aval, le maintien d'espaces agricoles ouverts constitue également un enjeu d'importance pour préserver une zone de respiration et d'ouverture visuelle, au relief doux, entre le centre habité du village et l'épaisseur forestière abrupte qui ceint la cascade. Ce d'autant que l'objectif est de faire de cette zone l'accès privilégié et piéton au cœur du site.

Enfin, la commune prévoit, accompagnée par la DREAL et le paysagiste précédemment cité, de requalifier le parking et le sentier qui mène au belvédère qui fait face à la cascade, mesures d'accompagnement du classement qui permettront de bien en faire comprendre la portée : la mise en valeur d'un lieu, certes de verdure, mais surtout d'accueil pour mieux admirer un véritable monument naturel.

Le classement permet ainsi d'apporter un nouvel espace de protection patrimoniale sur le territoire de la commune de Passy qui en compte d'autres de nature bien différente, du désert de Platée, vaste espace karstique classé, véritable réservoir d'eau auquel la cascade est directement reliée, aux monuments historiques liés au développement, à partir des années 1920, des sanatoriums, sur le versant du plateau d'Assy entre le désert de Platée et la cascade de Chedde.



11 - Projet de classement (en rouge) et protections environnantes au titre des sites et du patrimoine - Géoportail IGN, Atlas des patrimoines + ThB

4. Conclusion

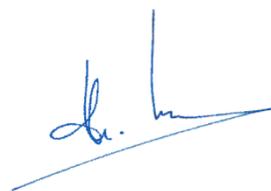
L'enquête publique, dont on trouvera les éléments clefs en annexe, a donné lieu à un avis favorable du commissaire enquêteur fondé tout à la fois sur la beauté des lieux, mise en évidence par l'étude paysagère, et l'intérêt général de leur préservation, ainsi que sur l'absence quasi-totale d'opposition à ce classement.

Il a cependant regretté que le public ne se soit pas manifesté davantage et souhaité que le site classé fasse l'objet d'un « *règlement* », ce que les textes législatifs ne permettent pas. Il a également appelé de ses vœux la mise en place d'un document et d'un comité de gestion, ce qui ne convainc ni la DREAL, ni votre rapporteur compte tenu de la taille très réduite du site. La gestion au cas par cas des rares demandes d'autorisations spéciales de travaux, tenant compte des orientations de gestion indiquées dans le rapport de présentation de l'enquête publique, devrait largement suffire.

De son côté, la CDNPS a donné un avis favorable unanime à ce classement (critère et périmètre).

Je suggère donc à votre commission d'apporter à son tour un avis triplement favorable :

- au principe du classement de la « Cascade de Chedde »,
- au choix du critère pittoresque pour ce classement,
- et au périmètre proposé.



Thierry Boisseaux

ANNEXE

Éléments clefs et résultat de l'enquête publique

L'enquête publique a été ouverte par arrêté préfectoral du 23 mai 2023 et s'est déroulée du 19 juin au 21 juillet 2023. Elle a été confiée à Monsieur Xavier Bolze, commissaire enquêteur. Un dossier d'enquête et un registre ont été mis à disposition du public en mairie de Passy. Le dossier était également disponible sur le site de la préfecture de Haute-Savoie.

L'avis d'ouverture a été affiché sur les panneaux d'affichage officiels de la commune et en différents points du site. Il a également fait l'objet de parutions dans "Le Dauphiné Libéré" et "L'Essor Savoyard".

Le commissaire enquêteur a effectué trois permanences en mairie de Passy, où il a reçu cinq personnes. Au total, six observations, toutes favorables au projet de classement, ont été rédigées. L'un des propriétaires a demandé la modification du périmètre du site, craignant que celui-ci ne soit à terme délimité par une clôture qui passerait alors au milieu de sa propriété. Le commissaire enquêteur n'a pas retenu cette demande, un site classé n'étant pas nécessairement clos. Par ailleurs, l'enquête et les consultations effectuées ont soulevé plusieurs questions quant à la gestion du futur site.

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, le 14 septembre 2023, au projet de classement du site en émettant une recommandation concernant, d'une part la nécessité de consulter les acteurs locaux sur la rédaction d'un règlement du site, et d'autre part la mise en œuvre d'un comité de gestion sous l'autorité du préfet et incluant ces acteurs.

Concernant la recommandation émise, la DREAL indique qu'il n'existe pas de règlement à proprement parler pour les sites classés, mais que les orientations de gestion figurant dans les documents d'enquête serviront de base à l'instruction des autorisations délivrées.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) de Haute-Savoie a émis un avis favorable unanime en date du 12 décembre 2023.

Les consultations des différents services, organismes et collectivités ont été effectuées :

- la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et celle des affaires culturelles, Electricité de France et le Conseil départemental de Haute-Savoie, consultés, n'ont pas émis d'avis ;
- la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, l'office national des forêts, l'architecte des bâtiments de France et Enedis ont émis un avis favorable ;
- la direction départementale des territoires a émis un avis favorable en proposant d'étendre le périmètre aux parcelles D0083 et D0084, correspondant au chemin d'accès à la cascade. Cette proposition n'a pas été retenue par la DREAL dans le dossier mis à l'enquête du fait qu'une de ces parcelles est partiellement bâtie et qu'elles s'apparentent trop à la partie urbanisée de Chedde ;
- le commissaire du massif des Alpes a rendu un avis favorable sous réserve de « *prévoir et d'explicitier les mesures prises pour gérer les risques de sur-fréquentation* », risques que la mairie comme la DREAL considèrent inexistantes ;
- le syndicat mixte d'aménagement Arve et affluents a émis un avis défavorable au projet de classement. Il envisage en effet la possibilité de devoir disposer d'une plage de dépôts de matériaux dans le périmètre du site afin de protéger le hameau d'une inondation, la municipalité ayant quant à elle une proposition de localisation alternative hors du site à classer ;
- la communauté de communes Pays du Mont-Blanc a émis un avis favorable unanime en date du 22 février 2023 ;
- enfin, le conseil municipal de Passy a délibéré unanimement en faveur du projet de classement en date du 26 janvier 2023.